

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 92-012 du 13 Juillet 1992

Portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt N° 545-P signé le 25 Octobre 1991 à Vienne entre la République du Bénin et le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole pour un montant de 7.000.000 de Dollars.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Prêt N° 545-P signé le 25 Octobre 1991 à Vienne entre la République du Bénin et le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole pour le Développement International en vue du financement du Projet Education pour un montant de 7.000.000 de Dollars.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 13 Juillet 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,

  
Désiré VIEYRA.

.../...

Le Ministre des Finances,

  
Paul DOSSOU.-

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

  
Karim DRAMANE.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

  
Robert TAGNON.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,

  
Théodore HOLO.-

Ampliatioms : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MEN 4 MF 4 MPRE 4 MAEC 4 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-INSAE 3  
UNB-FASJEP-ENA 3 IGAA-GCONB-LLC 3 JO 1.-